

La sage-femme m'accompagne pendant la grossesse



Gironde
LE DÉPARTEMENT

Vous attendez un enfant ?

La PMI du Département vous accompagne

La grossesse et l'arrivée d'un enfant suscitent bien naturellement beaucoup de questions, d'ordre médical, psychologique, pratique...

Un accueil et un soutien personnalisé avant et après la naissance sont proposés à tous gratuitement, dans les Espaces Santé de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département, répartis sur toute la Gironde.

Les équipes de la PMI assurent des missions de prévention, de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfant de 0 à 6 ans.

Sages-femmes, puéricultrices, médecins, psychologues, conseillères conjugales et familiales, infirmières... : **une équipe de professionnels de la santé vous écoute et répond, en toute confidentialité, à vos interrogations.**

Une sage-femme de PMI peut vous guider et vous accompagner tout au long de votre grossesse

Elle vous conseille et répond à toutes les questions que vous vous posez sur votre grossesse et l'arrivée de votre bébé :

- ▶ *Où puis-je faire l'entretien prénatal précoce, à quel moment, avec qui ?*
- ▶ *Comment faire suivre ma grossesse ?*
- ▶ *Quels sont mes droits, les démarches à accomplir ?*
- ▶ *Dois-je modifier mes habitudes ?*
- ▶ *Comment me préparer à la naissance et à l'accueil du bébé ?*
- ▶ *Vais-je allaiter ou donner le biberon ?*
- ▶ *Comment se passe le séjour à la maternité, le retour à la maison ?*

- ▶ *Puis-je bénéficier d'une aide à domicile ?*
- ▶ *Quelle contraception après l'accouchement ?*
- ▶ *Quand faire la visite postnatale, la rééducation périnéale ?*

Où rencontrer une sage-femme ?

Les sages-femmes vous accueillent en consultation ou en entretien dans les Espaces Santé-PMI des **36 Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI)**.

Elles peuvent également, si vous le souhaitez, venir vous rencontrer **à votre domicile**.

Le saviez-vous ?

**Chaque année 17 000 bébés
naissent en Gironde !**

Venez poser toutes vos questions
aux équipes de la Protection Maternelle
Infantile et préparez-vous sereinement
à l'arrivée de votre bébé.

**Ces services sont gratuits
et ouverts à tous !**

La Caisse d'Allocations Familiales
fait systématiquement part des avis
de grossesse au Service de Protection
Maternelle et Infantile.

**Vous pouvez appeler
la Maison Départementale
de la Solidarité et de l'Insertion :**

**Les services de la PMI sont gratuits
et ouverts à tous.**

► **Contacts et infos sur www.gironde.fr/pmi**